

## Commission pour la Libération de la Croissance Française

Séance plénière de jeudi 22 novembre 2007

### Contributions de Franco BASSANINI

#### NOTE N°8

#### Remarques sur le chapitres 2 (ex 3) du Plan détaillé

Voilà quelques premières remarques sur le chapitre 2 (ex 3), que nous n'avons pas eu la possibilité d'examiner lors de la séance plénière de jeudi 22 novembre.

#### 2 (ex 3). Créer les conditions de la compétitivité et de l'emploi en France

##### 2.2 (ex 3.2).TPE et PME

Très bien dans l'ensemble, beaucoup des mesures sont – à mon avis – très efficaces. Mais je ne vois pas des mesures pour **réduire radicalement l'excès des coûts de la réglementation et des coûts bureaucratiques**, qui est certainement un des obstacles majeurs à la croissance des TPE et des PME. La mesure 16, très importante, concerne – si je n'ai pas mal compris – seulement les prélèvements fiscaux et sociaux et ne concerne pas les autres démarches de TPE et PME tels que le *start up* des activités d'entreprise et toutes les autres autorisations administratives.

**Trois mesures** pourraient être envisagées. La première est la **révision et simplification de la réglementation aujourd'hui en vigueur**, visant à réduire les coûts de réglementation non nécessaires : elle doit être considérée dans le chapitre sur la réforme publique.

La seconde est la **suppression des autorisations, des permis et des licences non strictement nécessaires ou tels de créer des barrières à l'entrée**, de même que la réduction du nombre des administrations compétentes à accorder les autorisations, permis ou licences qui seront jugés encore nécessaires : elle pourrait être prévue dans ce chapitre, car elle avantagerait surtout les TPE et les PME. On devrait aussi supprimer les contrôles sur les activités d'entreprise non strictement nécessaires ou **dispenser d'un**

**certain nombre de contrôles** les TPE et les PME qui ont obtenu et garderont la **certification de qualité ISO**.

De même on pourrait dire pour la troisième, la création des **guichets uniques pour les activités des entreprises**, points d'accès (physiques et télématiques) à toutes les procédures et services des administrations publiques, mais aussi seule administration compétente pour une grande partie des autorisations administratives, licences etc. (avec une conséquente réorganisation des *back offices* et des connections télématiques entre le guichet unique et les back offices) (voir *CLCF- Contr. des Franco Bassanini -Note N. 1*).

On pourrait aussi suggérer la création d'un **registre électronique des obligations des TPE et des PME**, expérimenté avec succès en plusieurs pays (premier le Mexique, déjà en 1999).

## **2.6 (ex 3.6) Plus de fluidité pour les emplois dans le tertiaire notamment pour les professions réglementées**

Je ne comprends pas. Est-ce que tout notre débat sur la réforme (et la libéralisation) des professions réglementées aboutirait à cette **modeste proposition** ? Est-ce que nous devons limiter notre proposition à « un peu plus de fluidité pour les emplois dans les secteurs réglementés », quand nous savons bien que la libéralisation et la concurrence dans ces secteurs pourraient non seulement augmenter les emplois mais aussi réduire les coûts des biens et des services, augmenter le pouvoir d'achat des citoyens, réduire les coûts des entreprises et donc augmenter leur compétitivité ? Devrions nous accepter que tout cela, enfin, *desinit in piscem* ?

Je rappelle que nous étions arrivé, lors d'une des premières séances plénières, à définir très bien, avec la collaboration de Mario Monti (et ma contribution aussi), des principes et des critères (courageux et équilibrés au même temps) pour la réforme, tels que :

- la **réduction du périmètre des activités réservées**,
- la **suppression des barrières à l'entrée et des *numerus clausus***, en les remplaçant par des mécanismes incitatifs positifs et, si nécessaires, par des mesures de compensation,
- la **suppression des prix et tarifs minimaux** fixés par les ordres professionnels,
- la suppression de toute **interdiction de publicité** pour les activités professionnelles,
- etc.

Je pense que nous devrions **proposer à nouveau ces principes**, avec quelque **exemples** pour les activités plus importantes.

Quant au **taxi**, je n'oublie pas que le Président Sarkozy, dans son discours à la Commission Attali du 30 Août, a souligné que les taxis sont maintenant à Paris moins qu'ils étaient en 1931. Pourrions-nous ne rien dire à ce propos ? Je pense que nous pourrions, par exemple, suggérer une mesure pragmatique (proposée en Italie autrefois par le professeur Franco Romani, et relancée sans succès par l'ancien président de l'Autorité de la Concurrence italienne Paolo Tesauro) : **accorder gratuitement** à chaque

propriétaire d'une licence de taxi **une seconde licence**, avec l'obligation de la rendre opérationnelle dans le terme de trois mois (il pourrait la vendre, la louer, ou la donner en cadeau à un parent). La perte de valeur des licences en vigueur serait ainsi compensée par le gain venant de la vente ou la location de la seconde licence. Et nous aurons enfin plus des taxis et plus de concurrence.